



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/LILS/5

Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS

Date: 26 mars 2012

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Amélioration des activités normatives de l'OIT

Politique normative de l'OIT: Création et mise en œuvre d'un mécanisme d'examen des normes

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à autoriser la poursuite des consultations déjà engagées sur la création et la mise en œuvre d'un mécanisme d'examen des normes (voir le projet de décision figurant au paragraphe 3).

Objectif stratégique pertinent: Promouvoir et mettre en œuvre les normes ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail.

Incidences sur le plan des politiques: Le présent document porte sur les discussions en cours sur la politique normative de l'Organisation.

Incidences juridiques: Aucune à ce stade.

Incidences financières: Aucune à ce stade.

Suivi nécessaire: Le Département des normes internationales du travail organisera les consultations telles que requises au paragraphe 3.

Unité auteur: Département des normes internationales du travail (NORMES).

Document connexe: GB.312/LILS/5.

I. Introduction

1. A sa 312^e session, le Conseil d'administration a examiné un document établi par le Bureau intitulé «Amélioration des activités normatives de l'OIT – Politique normative de l'OIT: Création et mise en œuvre d'un mécanisme d'examen des normes» et a décidé ce qui suit:

Le Conseil d'administration, tenant pleinement compte des interventions de ses membres, donne son accord à la création d'un mécanisme d'examen des normes (MEN) et préconise la tenue de consultations complémentaires sur les modalités de ce mécanisme dans le but de déterminer et résoudre les préoccupations qu'il suscite et de présenter au Conseil d'administration à sa session de mars 2012 une proposition sur les options présentées dans le document GB.312/LILS/5, en gardant à l'esprit les avis exprimés par les membres du Conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour ¹.

2. Conformément à cette décision, des consultations ont été engagées. Des progrès ont été accomplis au cours de ces consultations mais le Bureau et les mandants estiment que d'autres consultations seront nécessaires pour que le Bureau puisse soumettre pour examen un nouveau document au Conseil d'administration.

II. Projet de décision

3. *Le Conseil d'administration invite le Bureau à poursuivre les consultations déjà engagées, y compris sur les modalités du mécanisme d'examen des normes, et à présenter au Conseil d'administration à sa 316^e session (novembre 2012) une proposition sur les options présentées dans le document GB.312/LILS/5, en gardant à l'esprit les avis exprimés par les membres du Conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour.*

¹ Document GB.312/LILS/5, paragr. 36 et 37, tels que modifiés.